### GENDARMERIE NATIONALE

LEGION DE GENDARMERIE DES

GROUPEMENT DE

-----

-2-2-2-2-2-

OU3450 B 63UH 890

COMPAGNIE DE

----

BRIGADE DU

-=====

80306501

PROCES VERBAL Nº 549 du 21 AVRIL 1980

-=-==

21.04-80

CODÉ

Affaire: Chûte d'un O.V.N.I.

Ate et Heure: Le 21 avril 1980 à 11 heures 55

-----

Lieu: Lieu-dit '

Commune du

#### Circonstances:

Monsieur G ,A ,Jardinier de la Propriété de la ,a,le 21 avril 1980 à 11 heures 55,vu un objet d'une longueur de 2 Mètres et d'un diamètre de 20 Cms,couleur arc en ciel,arriver de la Direction NORD-OUEST et tomber à 15 Mètres de lui dans un pré,sans bruit d'impact et sans fumée.

DESTINATAIRE:

MINISTRE DES ARMEES.

Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire Bureau Emploi-Renseignementsection O érations.

Delent

	GENDARMERIE		NATIONALE	
De De	NAMES OF STREET			
DIRE	ADE DU			
CODE UNITE	PROCES -VE	TOSO"	/197	

PROCÈS - VERBAL

DE

RENSEIG	NE ENTS	ADMINI	STRATIFS
CORP. CORP. CORP. CORP. CORP. CORP.	POR man Street, Will aller, Print, and	With some Williams Not using 17th a	NAME AND ADDRESS OF THE PARTY AND

DRE RESE	RVE AU D	ESTINATA	IME

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Chûte d'un objet volant non identifié.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

.G .Gendarme.C.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

Bureau de notre Brigade, se présente, Monsieur G . A . demeurant au l'. Il déclare avoir vu un objet tember du ciel, dans un pré, à ense heures 55. Selon lui, des traces sont visibles au sol.

Nous rendons compte immédiatement de ces faits à notre Commandant de Compagnie qui nous prescrit de protéger les lieux, en vue d'un éventuel prélèvement de la Fart du GEPAN.

Nous nous rendons sur les lieux.

### ETAT DES LIEUX- CONSTATATIONS-MESURES PRISES

L'endroit où l'objet est to\_bé se situe ai Lieu-dit " ".Commune de ... à 2 kilomètres à l'Ouest de l'agglemération Il s'agit d'une propriété privée entièrement close.Cet objet est tombé.dans un pré situé à l'extrêmité Est de la Propriété. (Plan de situation Pièce N°549/4)

A notre arrivée, Mensieur @ nous indique l'endroit en l'objet est tembé. Nous constatons alors que de l'herbe est brûlée et une sorte de poudre blanche recouvre la terre dans cercle de ICCms de diamétre. Aucune trace d'impact maest visible au sol.

Nous nous rense gnons auprès des services de l'Aérodrome de Aucun fait suspect n'a été détecté à l'heure indiquée et aucun avion n'a été signe lé à cet endroit.

Les lieux se trouvant à preximité de et du Canal de nous effectuons des recherches en vue de découvrir d'éventuels témoins des faits ou une personne qui aurait pu faire partir une fusée ,sans résultat. Nous nous renseignons également afin de connaître si une fusée marine pourrait avoir le même effet. Nous apprenons qu'une fusée laisse toujours un culot metallique et de ce fait, une trace d'impact devrait être visible.

Des photographies sont prises par le M.D.L. Chef N de l'Elément Recherches de qui nous a assisté dans nos opérations de Folice Technique (Pièce N° 549/3).

Aprés avoir protégé les lieux, nous rendons compte de nos recherches à notre Commandant de Compagnie qui informe la Direction de la Gendarmerie à , pour information au GEPAN de

A 19 heures, en compagnie du N.D.L Chef N sur ordre de notre Commandant de Compagnie, nous effectuons des prélévements de la Poudre Blanche, de terre et d'es be brûlée. Ces prélévements seront acheminés sur le GEPAN DE

~~	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	LE COMMADONIS PAR
0 1	N. Le PREFET de	LE 13 mai 1980	
A RES	d . .H.Le Procureur de la République		
V 1	GENERAL Commandant la Region Aér Direction Gendarmerie	tenne	
تة 1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. De Groupement	SIGNATURE(S)	4

### ENQUESE

Hous avens entendu housieur d "A "qui a été le seul témois des faits.

Con derviers as ant déroulée le 21 avril 1980 à 11 houses 55 alors que l'e de se trouvait dans un japdin. Il a entende un effetiement et a aperçu un objet qui selon lui avait la grosseur d'un seau de 10 liture (20 Gms de diamètre environ) d'une longueur de 2 Mètres et a ait les souleurs de l'are en ciel. Cet objet vanait de la direction NOND-GURST - NOND-MET, L'objet s'est étaint ingtes tanément en teachant le sel, sans émissies de funée, et sans bruit d'impact. En chevel es trouvant à environ 5 Mètrés du point de shift à été effrayé et s'est enfué. Mensieur à le trouvait à caviron 13 Mètres. Il a papié de sele à un voicie qui lui a semesillé de coutages la Geniarmerie (Pièce N° 199/2).

Hemaleur & out revene le 22 aveil 1980 à natre Brigade st a déclaré avoir trouvé, prin de l'emérait et il a su l'objet ton ber, une pièce estallique de forme directaire et trouée en sentre, s Get objet est joint sur différents prélévemente affortuée.

Assun autre renseignement a's pu Stre geompilla consernant

SEN VARMERIE NATIONALE	PROCÉDURE		
	D. Stauters	FRELI TORING	
ਆਂ ਰਾਜ਼ gade	PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE	To. CIN	
PROCÉS-VERRAL (N°/ANNÉE) 549/1560	AUTRE CAS		Nº PIÈCE Nº FEUILLET
NALYSE ET RÉFÉRENCES (EVENTUEL/KMENT)			
		FI E	
	nous trouvant à (lieu)		
Ce jour <b>Vingt et un avri</b>	L wil neur cent quat	re vingt, nous trouvent	<u>a</u>

Vu les articles Io à IO et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations sulvantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM. PRENOMS (FOUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE , DATE ET LIEU DE NAISSANCE ( COMMUNE CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

et C

NATIONALITE (SI ETRANGER)

ADRESSE. COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, NUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

priété de la Control de de la constaté la présence d'une espèce de poudre blanche et au serve à terre et il s'est éteint instantanéent sans fusée. Je suis et au serve à terre et il s'est éteint instantanéent sans fusée. Je suis et au serve de poudre blanche et au serve de la grosse et d'un est de la grosse et d'un est de la constaté de la direction NCSD COEST. Il avait les couleurs de l'arc en ciel et il est tombé dans un pré inmédiatement après les arbres. Il a lait très vite et il ne a'est écoulé qu'une fraction de seconde entre le moment où je l'ai aperçu et celui où il est arrivé à terre. Il n'y a eu aucun bruit lorsque cet objet est arrivé à terre et il s'est éteint instantanéent sans fusée. Je suis allé voir aussitôt et ai constaté la présence d'une espèce de poudre blanche et quelques hertes éta ent roussies.

de l'endroit où l'engin est tombé, a été effrayée et s'est enfuir à l'autre du pré.

Je ne voclais rien dire sur ces thits, mais con voisin à qui j'ai part de cele, m'a ant dit de vous prévenir, je suis venu d's que j'ai pa..
"e 21 avril 1980 à 15 heures 1..

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y chan er, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signs au carnet de déclarations.)

# DOSSIER

PHOTOGRAPHIQUE,

P.V. N° 549.

21 AVRIL 1980

Ι.Τ.



Vue des lieux montrant:
La position du témoin.
L'endroit de chute de l'O.V.N.I.



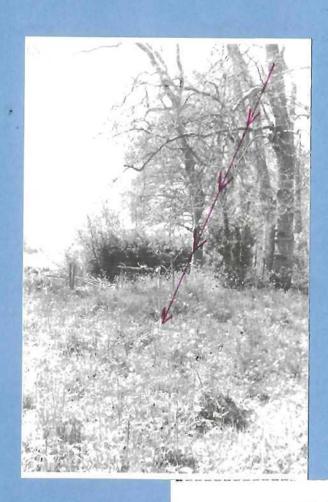
## CLICHE Nº 2

Vue montrant l'endroit et la direction de chute de l'O.V.N.I.



## CLICHE Nº 3

Vue montrant l'endroit de chute de l'O.V.N.I.



## CLICHE Nº 4

Vue montrant l'endroit et la direction de chute de l'O.V.N.I.



## CLICHE Nº 5

Vue montrant l'emplacement de chute de l'O.V.NI. (Tâches blanches sont les débris resta t de l'O.V.N.I.